

A PROPOS

Les États se réfèrent fréquemment aux liens qui les unissent, ou à ceux qui soudent une société. L'état de nature a laissé la place à un ensemble social et juridique organisé à partir de l'idée de ne pas exposer les plus faibles à la loi du plus fort. Membres d'une communauté aux contours variables (nationale, européenne, internationale ou plus spécifiquement locale), les individus bénéficient de la protection de la collectivité. La solidarité constitue l'une des raisons d'être de l'État tout en plongeant ses racines dans la morale qu'elle soit laïque (le solidarisme de Léon Bourgeois), ou religieuse.

La devise de la République française l'appréhende à travers la fraternité quand le traité sur l'Union européenne évoque la nécessité « d'approfondir la solidarité entre leurs peuples dans le respect de leur histoire, de leur culture et de leurs traditions ».

La solidarité apporte une dose d'humanité dans un environnement souvent dégradé. Pourtant, pendant longtemps, la solidarité est demeurée une affirmation de principe tenue à distance par le droit. Affirmée, déclamée, sa concrétisation constitue encore un défi tant cette obligation morale peine à trouver son prolongement juridique.

Mais, les temps ont changé. Les normes nationales ou internationales sous-tendues par la solidarité se sont multipliées dans des domaines variés (santé, protection sociale, logement, éducation, sécurité des populations...).

Quel est l'avenir de la solidarité dans une société mondialisée dont les repères se brouillent en raison de fortes tentations individualistes, et de puissantes forces centrifuges susceptibles de distendre les liens traditionnels ? L'Europe peut-elle encore contribuer à revitaliser la solidarité ? La France est-elle encore exemplaire ? Que peut-elle apprendre d'autres approches, en particulier de l'Azerbaïdjan ? Sa conception multiculturelle et sa relation originale à la religion justifient ce colloque international organisé par le Centre d'études et de recherches en droit administratif, constitutionnel, financier et fiscal (CERDACFF) de la Faculté de droit et de science politique de Nice et le département de droit et de philosophie de l'Académie des Sciences d'Azerbaïdjan.



Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Faculté de Droit et
Science Politique



LA FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE
DE NICE – SOPHIA ANTIPOLIS

LE CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES EN DROIT ADMINISTRATIF,
CONSTITUTIONNEL, FINANCIER ET FISCAL (EA 7267)

ET

L'INSTITUT DE DROIT ET DE PHILOSOPHIE DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES D'AZERBAÏDJAN

LA SOLIDARITÉ, UN PRINCIPE PHILOSOPHIQUE, DES RÈGLES DE DROIT

*Approche comparée
franco-azerbaïdjanaise*



ORGANISATION SCIENTIFIQUE

M. XAVIER LATOUR

MME PAULINE TURK

M. CHRISTIAN VALLAR

10 NOVEMBRE 2017 - 9H00

**AMPHITHÉÂTRE
BONNECARRÈRE**

9.00 : Accueil des participants

9.30 : Ouverture des travaux

Monsieur Christian VALLAR, Doyen de la Faculté, Professeur de droit public, directeur du CERDACFF

Monsieur Jeanick BRISSWALTER, Professeur des Universités, Vice-Président de l'Université de Nice-Sophia-Antipolis, Vice-Président d'Université Côte d'Azur

LA SOLIDARITÉ, UN CONCEPT À LA SOURCE DU DROIT

Présidence : Doyen Christian VALLAR

Pr. Ilham MAMMADZADA, Directeur de l'Institut de philosophie de l'Académie des sciences d'Azerbaïdjan

"La solidarité et le droit : le contexte éthico-philosophique du problème"

M. Elsevar SAMADOV, doctorant, Institut de philosophie de l'Académie des sciences d'Azerbaïdjan

"Le problème de la compréhension de la notion de la solidarité du point de vue de l'Orient et de l'Occident"

Madame Zohra ALIYEVA, Professeur de philosophie de l'Institut de philosophie et de droit de l'Académie des sciences d'Azerbaïdjan

"Les recherches sur la solidarité effectuées en France et en Azerbaïdjan : approche comparée"

QUESTIONS

Madame Lea RASO, Docteur en droit, CERDACFF

"La solidarité dans l'aire turcophone : le rôle des confréries"

Madame Hedia BRIK, Docteur en droit, CERDACFF

"Le vivre ensemble à la française, défis et instrumentalisation"

Pr. Gabib GURBANOV, Institut de droit et des droits de l'Homme

"La défense du droit à la vie comme base de la solidarité pour les citoyens d'Azerbaïdjan"

Pr. Isakhan VALIYEV, Directeur adjoint du Centre des connaissances

"L'aspect juridique de la solidarité"

QUESTIONS

12.30 DÉJEUNER

13.30 **LA SOLIDARITÉ, MISE EN ŒUVRE PAR LE DROIT**

Présidence : Professeur Pauline TURK

Illustrations en droit international et européen

Monsieur Philippe WECKEL, Professeur de droit public à l'Université Côte d'Azur, Faculté de droit et de science politique, CERDACFF

"Héritage et destinée : la solidarité transgénérationnelle (regard d'un internationaliste)"

Monsieur Xavier LATOUR, Professeur de droit public à l'Université Côte d'Azur, Faculté de droit et de science politique, CERDACFF, Secrétaire général de l'Association française de droit de la sécurité et de la défense

"La solidarité européenne en matière de sécurité, l'exemple d'Europol"

QUESTIONS

14.30 *Illustrations en droit interne*

Monsieur Clément TULLOUE, Doctorant en droit, CERDACFF

"La solidarité à travers le droit au logement"

Madame Claudine TERRAZZONI, Maître de conférences en droit public à l'Université Côte d'Azur, Faculté de droit et de science politique, CERDACFF

"Solidarité et logement"

QUESTIONS

Madame Anne DOBIGNY-REVERSO, Maître de conférences d'Histoire du droit, Université d'Angers

"La solidarité, pierre angulaire du droit patrimonial de la famille"

Monsieur Bertrand GASIGLIA, Chercheur associé au CERDACFF et premier adjoint au maire de Tourrette-Levens

"La solidarité envers les aînés : quand le politique prend la main. L'exemple de l'APA"

QUESTIONS